



Jeudi 8 septembre 2016

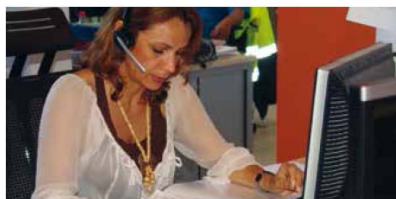
EEC prépare la saison cyclonique 2016 - 2017

En prévision de la prochaine saison cyclonique, EEC se prépare à affronter les conséquences que pourraient subir les réseaux électriques, ainsi que ses clients.



Un « Plan Cyclone » pour mieux gérer les conséquences du phénomène cyclonique

Chaque année depuis plus de 10 ans, à l'approche de la saison cyclonique, tous les services d'EEC sont mis en alerte durant une journée, pour tester dans les conditions les plus réelles possibles, le plan de crise «cyclone» de la société.

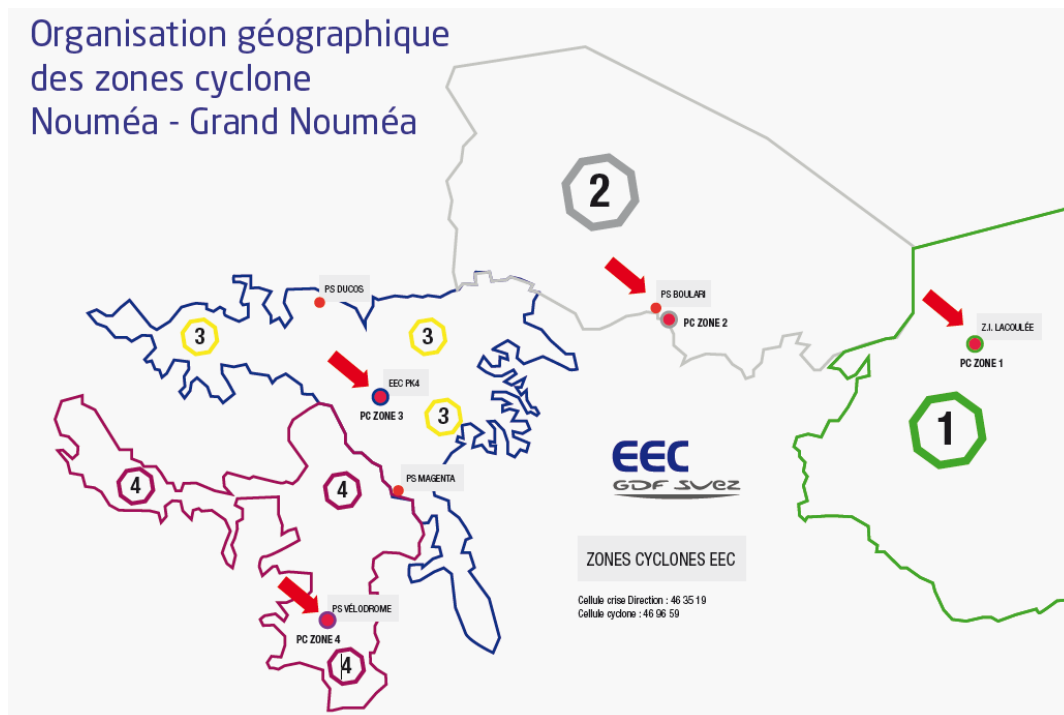


Les maires des communes de Nouméa et du Grand Nouméa dont EEC gère la distribution d'électricité, la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques, l'Office des Postes et Télécommunications, la Calédonienne des Eaux mais également toutes les équipes internes et sous-traitants d'EEC concernés agissent et interviennent durant cette journée comme en cas réel selon le plan cyclone en place. A l'issue de cet exercice cyclone, de nouvelles améliorations sont apportées du fait de cette expérimentation grandeur réelle.

A chaque passage de phénomène cyclonique, EEC met à profit son retour d'expérience, pour améliorer un peu plus son « Plan cyclone » définissant l'organisation de ses services et renforçant son dispositif de prévention à la veille de la nouvelle saison cyclonique 2016-2017 (1^{er} novembre – 30 avril).

4 « Zones cyclone » pour contrôler le réseau électrique de Nouméa et du Grand Nouméa

Pour la gestion de son réseau, Nouméa et le Grand Nouméa sont quadrillés en 4 « zones cyclone », autonomes, installées dans des postes de transformation et au siège du PK4 et dirigées chacune par un responsable de zone relié en permanence au PCRP (Poste Centralisé de Regroupement des Postes : l'organe central de gestion du réseau, installé sur le site du PK4). Une équipe de 15 à 20 personnes est attachée à chacune des 4 « zones cyclone ».



Les zones cyclones sont composées chacune de :

- > 1 CHEF DE ZONE + 1 CHEF DE ZONE REMPLAÇANT,
- > 2 CONSIGNATEURS,
- > 3 ADMINISTRATIFS,
- > 1 ÉQUIPE DE TRAVAUX RÉSEAUX HTA/BT (SIMPLE) ET BRANCHEMENT,
- > 2 ÉQUIPES DE TRAVAUX BRANCHEMENTS,
- > 2 CONTRÔLEURS DE FIN DE TRAVAUX (CFT),
- > 1 ÉQUIPE ÉLAGAGE,
- > 1 ÉQUIPE IMPLANTATION SUPPORT BOIS DE BRANCHEMENT.

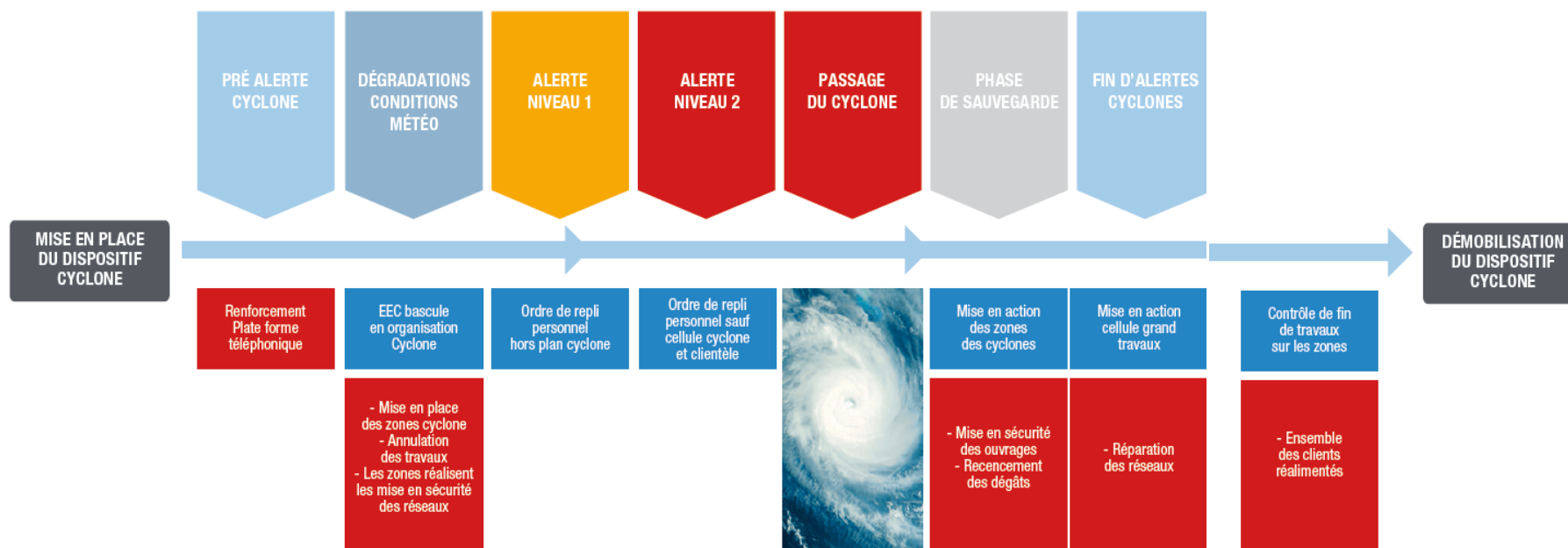
L'Exercice cyclone 2016

Ce 8 septembre 2016, jour de « l'Exercice Cyclone » annuel, la société se mobilise comme en cas réel d'alerte cyclonique. Ce ne sont pas moins de 200 agents, 70 véhicules et 3 entreprises sous traitantes qui participent à cet exercice à taille réelle.



Des alertes en cas réel

En parallèle du « Système d'alerte cyclonique en 4 phases » établi en 2014 par le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie (Pré-alerte, Alerte 1, Alerte 2, Sauvegarde) voici les différentes phases d'action mises en place par EEC :



Afin d'atteindre les objectifs fixés pour l'exercice, plusieurs simulations sont menées de front :

- Des appels de clients en panne sont générés par la direction de la clientèle, vers la cellule clientèle cyclone.
- Des pannes réseaux sont repérées dans chaque zone par le responsable de l'exercice. Ces pannes fictives devront être identifiées par les zones et communiquées à la cellule cyclone afin de tester l'ensemble du dispositif.

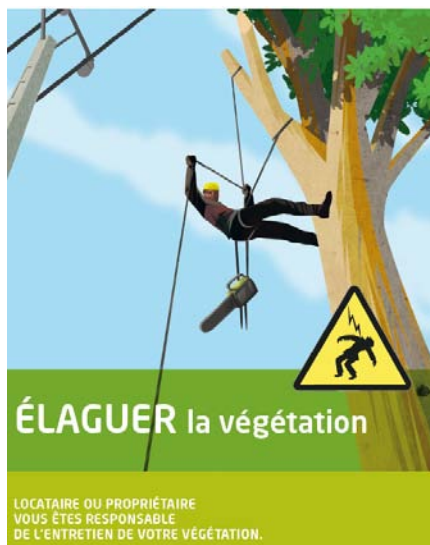


Chiffres clés de Vania

- > **600** interventions réalisées.
- > **99,5 %** des clients réalimentés en 2 jours.
- > **80 %** des dépannages chez les clients ont été dus au mauvais élagage des branchements par les clients.
- > Une fois tous les clients réalimentés, EEC est intervenue et a réalisé toutes les réparations provisoires en **10 jours**.

Prévenir les incidents électriques en période cyclonique, c'est l'affaire de tous.

- **La campagne d'information EEC : Flyer et campagne Radio – Octobre 2016**



Pour permettre à chacun de se préparer à la saison cyclonique comprise entre le 1^{er} novembre et le 30 avril de chaque année, EEC propose :

- **une campagne radio (sur les 5 radios de NC) la 1^{ère} semaine du mois d'octobre** mettant en garde les locataires et les propriétaires contre le risque que présente la végétation insuffisamment élaguée autour du réseau électrique.

- **Un flyer envoyé aux 65.000 clients** de ses concessions de Nouméa, du Mont Dore, de Dumbéa (partiel), de Lifou, de Bourail, de Koumac et de Kaala-Gomen sur l'élagage de la végétation dont ils ont la responsabilité pour prévenir les incidents électriques en période normale et surtout en période cyclonique.

Car, lors du passage de « Vania » en 2011, il a été constaté que 80% des incidents s'étant produits sur le réseau ont été causés par la chute de végétaux, causant l'endommagement des installations électriques et des ouvrages en place et donc l'interruption de l'alimentation électrique.

Pour réduire les incidents électriques en période cyclonique (ruptures de câbles, chutes de poteaux...), certaines mesures peuvent être prises immédiatement, principalement en ce qui concerne l'élagage des arbres et végétaux proches des réseaux.

Pour prévenir ce risque, les agents du service GCR (Gestion Conduite Réseaux) d'EEC procèdent tout au long de l'année, à un examen systématique de l'ensemble de son réseau aérien Haute Tension, et font procéder en permanence à l'élagage d'arbres et végétaux situés sur le domaine public, pouvant constituer un risque.

Cette visite de surveillance du réseau est aussi l'occasion pour les agents de « repérer » certains branchements situés sur le domaine public (branchement = câble électrique reliant les bâtiments au réseau Basse Tension) dont l'environnement végétal trop envahissant pourrait représenter un risque pour le réseau et les tiers.

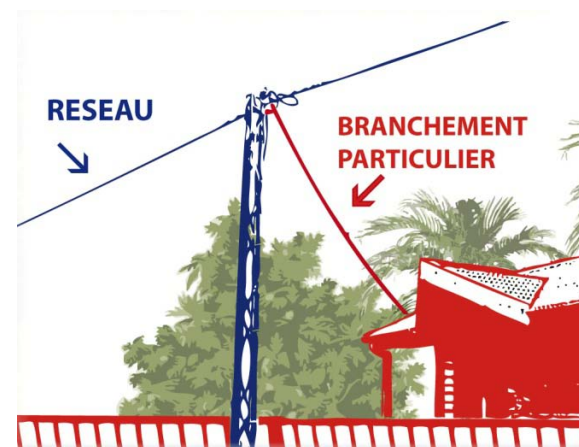
En, ce qui concerne l'élagage des branchements électriques situés sur les propriétés privées, celui-ci est à la charge du propriétaire qui est responsable des éventuels dommages causés au réseau. En cas de dommages causés par la chute de végétaux qui aurait pu être évitée grâce à l'élagage, les dépenses de remise en état du réseau lui sont facturées.

La responsabilité civile du propriétaire est engagée lors de dommages causés aux ouvrages électriques.

Il est donc l'affaire de chacun, pour sa propre sécurité et celle de ses voisins, de prendre les mesures nécessaires à l'entretien de son branchement. L'obligation du propriétaire est de maintenir la végétation à 2 mètres du branchement.

Attention- Les travaux d'élagage doivent être impérativement confiés à des professionnels formés au risque électrique et équipés de matériel adapté.

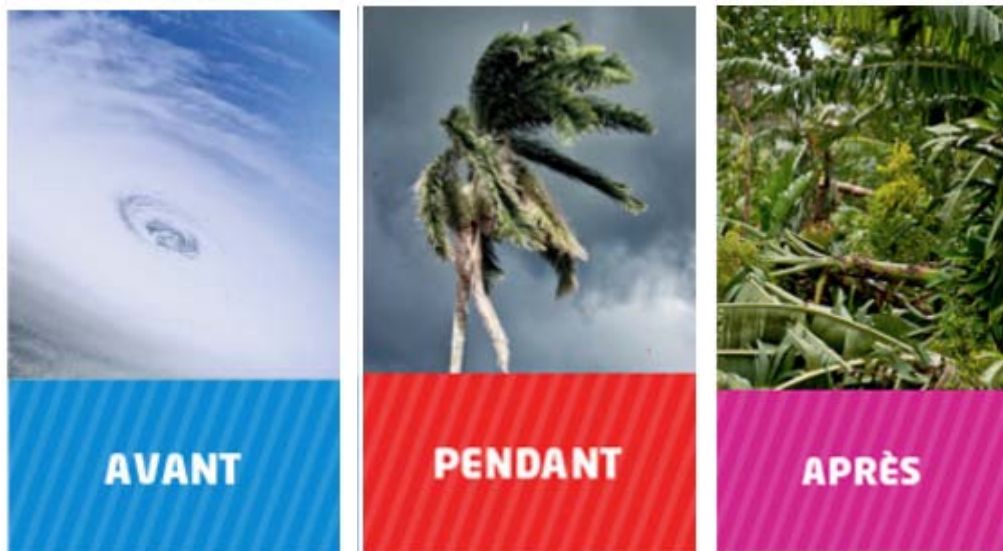
La méconnaissance du risque électrique et le mauvais équipement peuvent provoquer de graves blessures voire même provoquer la mort par électrocution.



En prenant soin de faire régulièrement élaguer ou abattre ses arbres situés à proximité du réseau et des branchements, on réduit ainsi les risques d'incidents électriques donc les risques corporels d'électrisation et d'électrocution.

Pensons aussi à demain, évitons de planter sous le réseau ou à une trop grande proximité de celui-ci. Et lorsque nous élaguons, pensons à évacuer « citoyennement » nos déchets verts. Si la date de collecte des déchets verts n'est pas proche de notre jour d'élagage, allons déposer ces déchets verts dans un point de collecte, afin de ne pas encombrer inutilement et incivilement la voie publique.

Risques - Gestes dangereux.



Avant le cyclone il faut, parallèlement à l'élagage des arbres et végétation :

- Vérifier les fixations des tôles, des antennes et enseignes qui pourraient s'envoler. Tout ce qui pourrait s'envoler pendant le cyclone peut endommager le réseau électrique.
- Vérifier l'état de votre coffret de comptages (compteur). En cas de fissures ou de dégradations, les infiltrations d'eau peuvent entraîner des dommages matériels et humains. En cas de mauvais état, prévenez EEC.

Pendant le cyclone :

- Débranchez les appareils électriques pour éviter que les surtensions (dues à de possibles dégâts sur le réseau) n'endommagent définitivement vos appareils.
- Ne coupez pas vos arbres, il est trop tard, **ce geste est dangereux.**

Après le cyclone :

- **TRES IMPORTANT – Ne vous approchez pas et surtout ne touchez pas aux fils tombés à terre. Vous risquez de vous faire électriser, voire électrocuter.**
- Attention aux infiltrations d'eau en remettant le courant. Vérifiez qu'il n'y a pas d'eau sur le tableau de comptage. N'essayez pas de réparer vous-même le tableau. Appelez EEC
- Avant de rebrancher vos appareils, allumez la lumière quelques instants. Observez la luminosité de l'ampoule. Si l'ampoule est plus lumineuse que la normale, il est préférable de ne pas rebrancher vos appareils qui risquent d'être endommagés définitivement. Déclenchez votre disjoncteur de branchement et contactez EEC afin qu'ils effectuent les contrôles d'usage. Si la luminosité de votre ampoule vous semble normale, vous pouvez alors rebrancher vos appareils.

RAPPEL : NUMERO DE TELEPHONE POUR JOINDRE EEC : 46 36 36